



LES VOYAGES
La Libre

DOHA ET ABU DHABI

L'âme du Golfe en majesté

La Libre Art

Du 17 au 24 novembre 2026


Preference

DOHA & ABU DHABI, QUAND DEUX CAPITALES RÉVÈLENT LES MULTIPLES VISAGES DU GOLFE

Entre modernité éclatante et traditions profondément ancrées, Abu Dhabi et Doha dévoilent deux visages complémentaires du Golfe, façonnés par l'ambition architecturale autant que par un héritage culturel riche.

Abu Dhabi séduit par son élégance apaisée, ses espaces culturels raffinés et cette manière subtile de mêler innovation et mémoire. Nous les retrouverons aussi bien dans la magnificence de la mosquée Sheikh Zayed que dans la splendeur du palais présidentiel Qasr Al Watan, ou encore sous le dôme lumineux du Louvre Abu Dhabi.

Doha, plus vibrante, impressionne par ses lignes audacieuses, son énergie créative et son paysage urbain en constante évolution, où désert et mer encadrent une ville tournée vers l'avenir. Parmi nos visites, le Musée National, surnommé la « Rose des Sables », et le MIA, véritable icône dédiée à l'art islamique, en sont des symboles éclatants.

Réunies dans un même voyage, ces deux capitales offrent un itinéraire riche en découvertes, où contrastes, harmonie et diversité culturelle composent une expérience inspirante, révélant à chaque étape une nouvelle facette du Golfe.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCES UNIQUES

*Les visites du Musée National du Qatar et du Louvre Abu Dhabi, deux icônes culturelles majeures du Golfe
Un lunch au restaurant Jiwan, imaginé par Ducasse Paris*

VISITES

Un programme riche mêlant architectures futuristes, fondations d'art et sites emblématiques des deux capitales

SAISON

La période idéale pour découvrir le Golfe, avec des températures agréables, ainsi que la tenue de la seconde biennale du Public Art Abu Dhabi et Manar Abu Dhabi

LOGEMENT

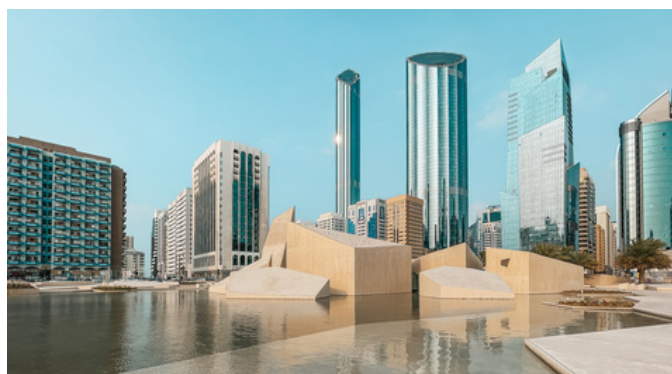
Deux hôtels 5 étoiles de qualité, offrant un excellent confort pour votre séjour

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 200€) pour toute inscription avant le 15/05 soit : 3.750 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 17 NOVEMBRE
BRUXELLES ✈ DOHA

En début de matinée, départ de Bruxelles Zaventem à destination de Doha avec un **vol direct** à bord de la compagnie aérienne Qatar Airways.

Arrivée à Doha en milieu d'après-midi.

Installation à l'hôtel **Hyatt Regency Oryx 5*** (2 nuits) et temps libre.

Dîner et nuit à l'hôtel.

MERCREDI 18 NOVEMBRE
DOHA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Le matin, **visite du Msheireb Downtown**, coeur culturel de Doha, un quartier moderne et apaisant où l'on circule en tram gratuit.

Inspiré de l'architecture qatarie, il mise sur la lumière et la fraîcheur pour réduire son impact énergétique. Au centre, les Musées Msheireb occupent quatre maisons restaurées retraçant l'évolution du pays, dont la Mohammed Bin Jassim House et la Radwani House, témoins précieux du Qatar d'autrefois et de ses familles fondatrices.

Déjeuner au **restaurant Jiwan**, imaginé par **Ducasse Paris**.

En après-midi visite du **Musée national**, surnommé "Rose des Sables" pour son architecture inspirée de ces formations désertiques.

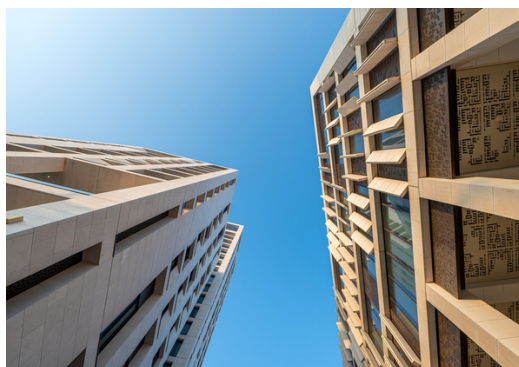
Le Musée National du Qatar, déploie son architecture de disques entrelacés autour de l'ancien palais de cheikh Abdullah bin Jassim Al Thani. Imaginé par Jean Nouvel, il offre un parcours immersif retraçant 7000 ans d'histoire sur 1,5 km, prolongé en plein air par un vaste jardin conçu par Michel Desvigne.

Continuation vers le **Souq Waqif**, bâti sur l'ancien marché des bédouins.

Le Souq Waqif a été restauré dans l'esprit des traditions qataries. Ses ruelles animées, parfumées d'épices et d'oud, rappellent les grands souks du monde arabe. Autrefois accessible en dhow lorsque l'eau atteignait son entrée, il conserve son héritage portuaire. Aujourd'hui, il offre une immersion vivante dans l'histoire et l'âme de Doha.

Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.





JEUDI 19 NOVEMBRE

DOHA ✈️ ABU DHABI

Petit-déjeuner à l'hôtel.

En matinée, visite du **MIA Museum of Islamic Art**, véritable bijou posé sous le ciel de Doha.

Installé sur une île aménagée au bord de la Corniche, il offre un cadre spectaculaire pour découvrir 14 siècles d'art et d'objets islamiques venus de régions aussi diverses que l'Asie, l'Afrique du Nord ou l'Europe. Conçu par l'architecte I. M. Pei, lauréat du prix Pritzker, le bâtiment mêle lignes épurées, volumes géométriques et jeux de lumière, qui en font une œuvre d'art à part entière. Ses quatre niveaux d'expositions permanentes et temporaires invitent à un voyage captivant à travers l'histoire, les savoir-faire et les cultures du monde islamique.

Déjeuner libre à l'aéroport.

Envol en début d'après-midi vers Abu Dhabi.

Arrivée à Abu Dhabi en milieu d'après-midi.

Installation à l'hôtel **Bab Al Qsar 5* (4 nuits)**.

Départ et **tour panoramique de l'île de Yas**, l'un des pôles les plus emblématiques d'Abu Dhabi.

Entre ses parcs à thème mondialement connus, ses plages lumineuses et ses hôtels spectaculaires, Yas Island offre une atmosphère vibrante où l'énergie moderne de l'émirat se déploie pleinement. Du circuit de Formule 1 aux promenades en bord de mer, en passant par les espaces culturels et les restaurants animés, Yas Island combine loisirs, architecture contemporaine et douceur du littoral pour créer l'un des lieux les plus attractifs de la région.

Dîner dans un restaurant à Yas Bay.

Retour et nuit à l'hôtel.

VENDREDI 20 NOVEMBRE

ABU DHABI

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Le matin, visite du **Qasr Al Hosn**, le plus ancien édifice d'Abu Dhabi.

Qasr Al Hosn offre un saisissant dialogue entre mémoire du désert et modernité urbaine. Autour de sa tour de guet du 18^e siècle, bâtie en corail et en pierre de mer pour protéger l'ancienne colonie perlère, le site retrace l'évolution de l'émirat à travers objets et archives historiques. Longtemps résidence de la famille régnante puis siège du gouvernement, il demeure aujourd'hui un symbole majeur de l'identité locale. Dans son enceinte, la Maison des Artisans met en lumière les savoir-faire traditionnels, offrant un pont vivant entre héritage et création contemporaine.

Ensuite, visite de **Palais Présidentiel - Qasr Al Watan**, dont le nom signifie « Palais de la Nation ». Il incarne toute la grandeur culturelle et institutionnelle des Émirats arabes unis.

Installé au cœur de vastes jardins, cet ensemble majestueux met en lumière un héritage façonné par le savoir, la tradition et l'art du Golfe. Dès l'entrée, l'architecture raffinée, inspirée du patrimoine arabe, impressionne par ses volumes lumineux et ses motifs délicats. À travers ses salles monumentales et ses espaces ouverts, Qasr Al Watan offre une immersion dans l'histoire, les valeurs et l'identité d'Abu Dhabi, révélant un lieu où beauté, culture et transmission se rejoignent pleinement.

Direction le **port de Mina**, pour se balader dans le marché aux poissons.

Le marché aux poissons de Mina offre un aperçu vivant du quotidien maritime d'Abu Dhabi. Chaque matin, les pêcheurs y déposent leurs prises fraîches, créant une ambiance animée et authentique. Entre étals colorés et restaurants qui cuisinent votre sélection sur place, c'est l'un des meilleurs endroits pour goûter la mer dans toute sa fraîcheur.

Déjeuner authentique au marché aux poissons.

En après-midi, visite de la **Mosquée Sheikh Zayed**. Véritable emblème d'Abu Dhabi, elle impressionne dès les premiers pas par son architecture majestueuse et son atmosphère apaisante.

Conçue selon la vision du Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, la mosquée se voulait un lieu ouvert à tous, dédié au dialogue et à la découverte de la culture émiratie. Fruit d'une collaboration internationale, elle abrite notamment le plus grand tapis tissé à la main au monde et des salles marbrées ornées de chandeliers étincelants et de mosaïques monumentales. À l'extérieur, ses quatre minarets de 106 mètres dominent l'horizon, tandis que les bassins réfléchissants subliment la blancheur éclatante du monument. Un lieu où beauté, spiritualité et ouverture se rencontrent pleinement.

Dîner et nuit à l'hôtel.





SAMEDI 21 NOVEMBRE

ABU DHABI

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Le matin, départ pour le district culturel de **Saadiyat**, l'un des pôles artistiques et intellectuels les plus dynamiques d'Abu Dhabi

Sur cette île dédiée à la création, musées, institutions et espaces d'exposition se rassemblent pour célébrer le patrimoine des Émirats et les cultures du monde. Le quartier offre une concentration exceptionnelle d'expériences culturelles. Véritable carrefour d'idées, Saadiyat se présente comme un lieu d'innovation, de rencontre et de découverte, où l'art et la connaissance façonnent un paysage unique.

Visite de **Bassam Freiha Art Foundation**, seule fondation privée d'art du quartier.

Fondée par le philanthrope renommé Bassam Freiha, la BFAF offre un aperçu rare des trésors artistiques mondiaux issus de collections privées locales, régionales et internationales. Au-delà des expositions, elle soutient des initiatives culturelles et éducatives, avec pour ambition d'inspirer une nouvelle vague de mécénat artistique.

Découverte de la **Maison de la famille Abrahamique**, qui incarne la volonté des Émirats arabes unis de promouvoir une coexistence pacifique entre les cultures et les croyances.

Conçue comme un lieu de dialogue et de compréhension mutuelle, elle réunit une mosquée, une église et une synagogue, toutes trois bâties avec la même importance symbolique pour refléter l'égalité et le respect entre les traditions. Dans cet espace où se rencontrent plus de 200 nationalités, l'échange, l'inclusion et la fraternité humaine deviennent les fondements d'un vivre-ensemble tourné vers l'avenir.

Déjeuner dans un restaurant à Saadiyat.

En après-midi, visite guidée du fameux **Louvre Abu Dhabi**, suivi d'une découverte personnelle.

Le Louvre Abu Dhabi, né d'une collaboration unique entre les Émirats arabes unis et la France, se présente comme un musée universel où les cultures du monde dialoguent. Conçu par Jean Nouvel, l'édifice semble flotter entre sable et mer, dominé par un vaste dôme ajouré qui crée la célèbre « pluie de lumière ». Inspirée des traditions architecturales arabes, cette structure monumentale filtre le soleil et transforme le musée en oasis de fraîcheur le jour, puis en halo lumineux la nuit. Entre modernité, héritage régional et ambition culturelle, le Louvre Abu Dhabi s'impose comme un symbole majeur du paysage artistique contemporain.

Dîner et nuit à l'hôtel.

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

ABU DHABI

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite du **musée National Zayed**. Conçu par Foster + Partners et inspiré des ailes d'un faucon en vol, le musée national Zayed est la pièce maîtresse du quartier culturel de Saadiyat.

Il rend hommage à la passion du père fondateur, feu Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, pour le patrimoine et l'environnement, en combinant des techniques de durabilité ancestrales avec des technologies modernes adaptées au climat des Émirats arabes unis. Le musée célèbre la riche histoire, la culture et les récits des Émirats arabes unis ainsi que les valeurs intemporelles du père fondateur du pays. Le musée a ouvert ses portes début décembre 2025, marquant une étape majeure dans le développement culturel de la région.

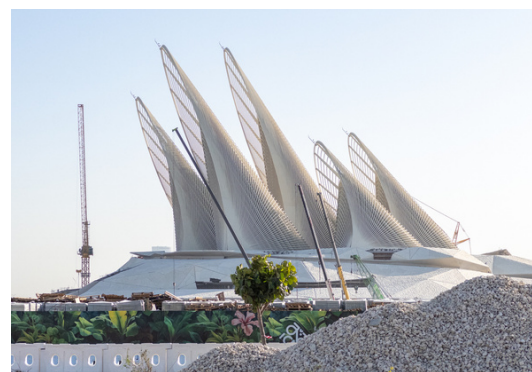
Déjeuner dans un restaurant sur l'île de Saadiyat.

Après-midi consacrée à la découverte de **la seconde biennale du Public Art Abu Dhabi et Manar Abu Dhabi**.

La seconde biennale du Public Art Abu Dhabi affirme la volonté de l'émirat de faire de l'art un élément vivant de l'espace urbain. Réparties dans différents quartiers de la ville, les installations transforment le paysage en un parcours culturel à ciel ouvert, où artistes locaux et internationaux dialoguent avec l'architecture, la mer et le désert. Parmi les temps forts, Manar Abu Dhabi illumine les îles et le littoral avec des œuvres lumineuses et immersives qui réinventent la relation entre art et nature. Entre sculptures monumentales, projections poétiques et interventions discrètes intégrées au paysage, l'ensemble crée une expérience sensorielle qui invite à redécouvrir la ville sous un angle nouveau. Cette biennale confirme ainsi la place croissante d'Abu Dhabi sur la scène artistique mondiale, en célébrant la créativité au cœur de l'espace public.

Dîner d'adieu.

Nuit à l'hôtel.





LUNDI 23 NOVEMBRE

ABU DHABI ✈️

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée consacrée à la découverte de **la seconde biennale du Public Art Abu Dhabi et Manar Abu Dhabi**.

La seconde biennale du Public Art Abu Dhabi s'inscrit dans la continuité d'un mouvement amorcé lors de la première édition, qui avait surpris le public par sa capacité à transformer des lieux familiers en véritables scènes artistiques. L'une des œuvres les plus marquantes de cette première biennale avait d'ailleurs été installée dans un espace presque invisible du quotidien, révélant à quel point l'art peut métamorphoser la perception d'un lieu. Cette nouvelle édition sera sous la direction d'Elvira Dyangani Ose. Elle est une commissaire d'exposition et historienne de l'art espagnole née en 1974 à Cordoue. Spécialiste des pratiques artistiques contemporaines, elle dirige depuis 2021 le Musée d'Art Contemporain de Barcelone (MACBA). Elle a auparavant occupé des postes majeurs dans des institutions internationales comme The Showroom à Londres, Tate Modern, Creative Time à New York ou encore la Biennale de Göteborg.

Déjeuner dans un restaurant en ville en cours de découverte.

Après-midi libre.

Profitez de votre après-midi libre pour savourer Abu Dhabi à votre rythme : détente au bord de la piscine de l'hôtel, promenade le long de la Corniche et de sa plage, ou savourer un café aux feuilles d'or à l'emblématique Emirates Palace. Une parenthèse idéale pour explorer la ville selon vos envies.

Check-out et dîner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport d'Abu Dhabi en soirée.

En fin de soirée, vol vers Bruxelles avec escale à Doha.

MARDI 24 NOVEMBRE

✈️ BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles en début de matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

HYATT REGENCY ORYX 5* - DOHA

NOMBRE DE NUIITEES : 2

Le Hyatt Regency Oryx 5 * offre un emplacement idéal à Doha et un cadre élégant mêlant confort moderne et services soignés. Un hôtel accueillant et raffiné, parfait pour profiter pleinement de votre séjour dans la capitale qatarie.



BAB AL QASR 5* - ABU DHABI

NOMBRE DE NUIITEES : 4

Le Bab Al Qasr 5* bénéficie d'un emplacement privilégié sur la Corniche d'Abu Dhabi, offrant un cadre luxueux entre mer et architecture majestueuse. Son style raffiné et ses services haut de gamme créent une atmosphère élégante et apaisante. Une adresse d'exception pour profiter pleinement du charme et du prestige d'Abu Dhabi.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession :

- D'un passeport international valable pendant au moins 6 mois à compter de la date d'arrivée
- Aucune formalité de visa n'est requise au préalable pour Doha comme pour Abou Dhabi.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

Si le musée du Guggenheim Abu Dhabi venait à ouvrir avant notre voyage, nous intégrerons sa visite au programme, sous réserve de disponibilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.750 €
☐ A PARTIR DU 16/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.950 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	995 €	

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux au départ de Bruxelles en classe économique avec la compagnie aérienne Qatar Airways – vol aller sur Doha & vol retour depuis Abu Dhabi (via Doha)
- ✎ Le vol domestique avec Qatar Airways en classe économique tel que mentionné au programme
- ✎ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- ✎ Les transferts en véhicules climatisés
- ✎ Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- ✎ La pension complète (restaurants locaux et hôtels – eau comprise) sauf les déjeuners du 17/11 et 19/11 à l'aéroport
- ✎ Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- ✎ Les services de guides locaux parlant français à Doha et Abu Dhabi
- ✎ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances
- ✎ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✎ Les déjeuners du 17 et du 19 novembre

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 18/02/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

DOHA & ABU DHABI, L'ÂME DU GOLFE EN MAJESTÉ

LA LIBRE ART- DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.750 €

☐ A PARTIR DU 16/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.950 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 995 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

DOHA & ABU DHABI, L'ÂME DU GOLFE EN MAJESTÉ

LA LIBRE ART- DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **17 octobre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : DOHA ET ABU DHABI - D.4017

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.